



**(EURO MEDIUM TERM NOTE
PROGRAMME)**

DE 1.500.000.000 D'EUROS

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec le Document d'Information du 15 septembre 2020 (le « **Document d'Information** ») préparé par la Région des Pays de la Loire (l' « **Emetteur** » ou la « **Région** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.500.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Document d'Information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation de la Région des Pays de la Loire. Il a été préparé à la suite du vote des orientations budgétaires 2021 et du budget primitif 2021.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Document d'Information, et ce Supplément sera publié sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/linstitution/financements-directs-et-notation-financiere>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'Information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Document d'Information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

Le Débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB 2021) de la Région des Pays de la Loire	3
Le Budget primitif 2021 (BP 2021) de la Région des Pays de la Loire.....	6
Les grands équilibres du BP 2021	7
Les dépenses régionales inscrites au BP 2021	8
Les recettes régionales inscrites au BP 2021.....	10
Les priorités du BP 2021.....	13
Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base.....	15

Le Débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB 2021) de la Région des Pays de la Loire

L'article L. 4312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, préalablement à l'examen du budget, d'un rapport sur « *les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Celui-ci a vocation à présenter, à l'appui du débat, les principales orientations pluriannuelles, la stratégie budgétaire et les grandes priorités d'action de la Région.

Le conseil régional s'est réuni en assemblée plénière, le 16 octobre dernier, pour débattre, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021, des orientations budgétaires relatives à la période 2021-2023.

À l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, la Région des Pays de la Loire a présenté sa nouvelle trajectoire financière destinée à tirer les conséquences de la crise sanitaire et accompagner la relance économique du territoire ligérien. Ainsi, dans le cadre de ses orientations budgétaires, la Région fait le choix volontariste et assumé de construire une trajectoire financière inédite destinée à amplifier la priorité donnée à l'investissement. Ainsi, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui seront injectés entre 2020 et 2023 pour combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance.

Les développements qui suivent intitulés « Le Débat d'orientations budgétaires 2021 : une nouvelle trajectoire financière pour combattre la crise » complètent la section « V.3.1 – *Les grands axes de la stratégie financière 2016-2021* » du Document d'Information.

Depuis 2016, la Région s'est engagée à tenir le cap budgétaire reposant sur 5 piliers fondamentaux :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, déterminé par un niveau plancher de 250 millions d'euros ;
- Un niveau d'investissement significatif qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques qui relève de notre responsabilité tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non-recours au levier fiscal.

Ces engagements ont été systématiquement tenus, comme le montrent années après années les comptes administratifs. Pour la majorité régionale, c'est un gage de solidité financière et de sérieux budgétaire.

A titre d'illustration, il convient de rappeler que l'épargne brute a atteint son plus haut niveau historique en 2019, à 343,71 millions d'euros (+64,1 millions d'euros). Sur la période 2016-2019, ce ratio s'est établi à un niveau moyen de 298 millions d'euros, supérieur au seuil plancher de 250 millions d'euros fixé en début de mandature.

Les efforts de gestion conduits par la Région lui ont ainsi assuré une forte capacité d'autofinancement permettant d'investir plus de 1 889 millions d'euros pour le territoire ligérien sur la période 2016-2019. En parallèle, le recours à l'emprunt a diminué progressivement.

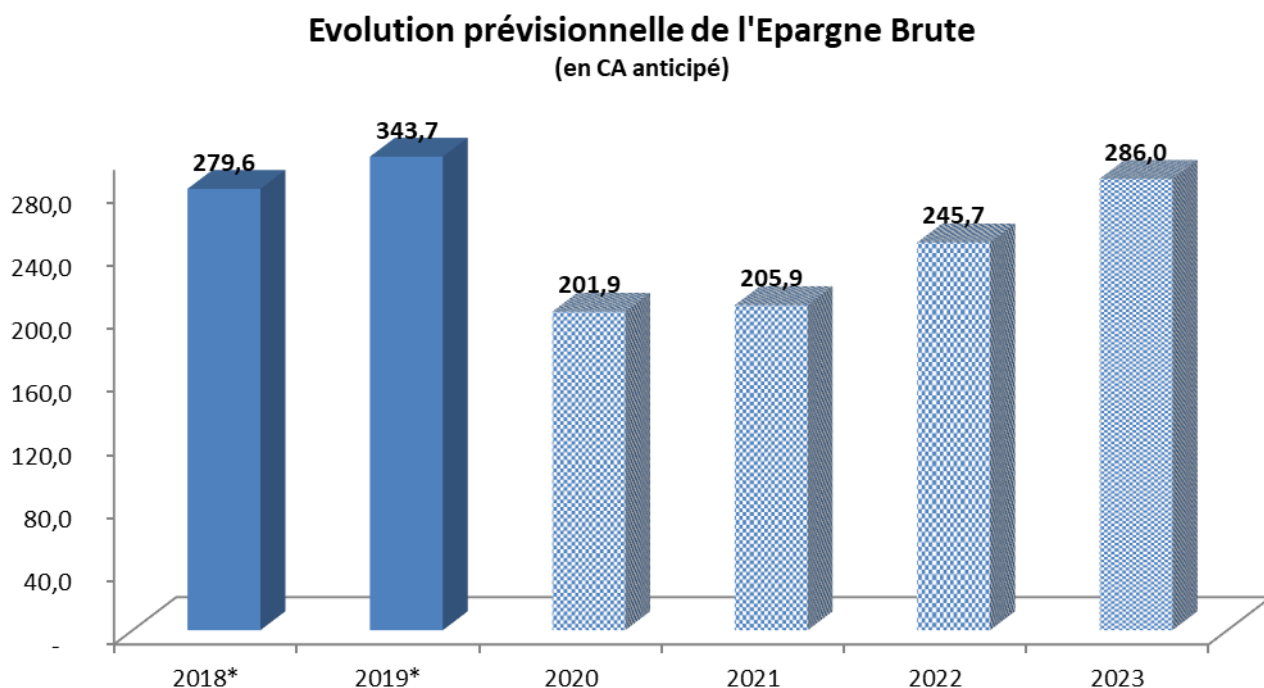
Ce cercle vertueux a permis à la Région, sur le long terme, de ralentir le rythme d'endettement, celui-ci ayant atteint, pour rappel, un pic de croissance de près de 13% en 2015 (+ 163 millions d'euros de dette). Mieux, en 2019, la Région est parvenue à infléchir la tendance, l'encours ayant reculé de 2,32 millions d'euros.

Le respect rigoureux de cette trajectoire financière a permis à la Région des Pays de la Loire de se mobiliser rapidement et massivement pour accompagner le territoire ligérien et pour l'aider à affronter les conséquences économiques et sociales provoquée par la crise sanitaire.

C'est parce qu'elle dispose de fondamentaux solides que la Région fait le choix volontaire de modifier sa trajectoire financière pour accompagner le territoire et les acteurs ligériens confrontés aux effets de cette crise sanitaire majeure et inédite et pour les soutenir dans la relance et la reconstruction.

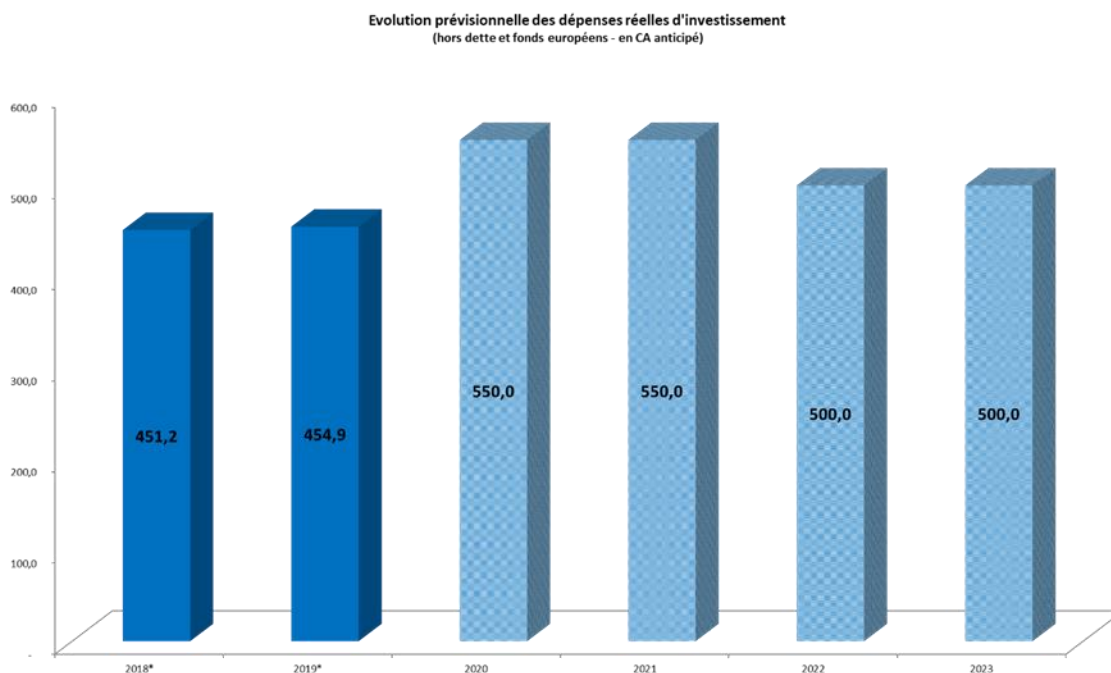
A travers sa nouvelle trajectoire financière régionale, la Région des Pays de la Loire se fixe les objectifs suivants :

- Une épargne brute qui s'éloignera de la cible initiale de 250 millions d'euros sur les 3 prochaines années sans toutefois descendre sous les 200 millions d'euros grâce à la poursuite des efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La Région des Pays de la Loire anticipe de retrouver un niveau cible d'épargne de l'ordre de 286 millions d'euros à horizon 2023 ;



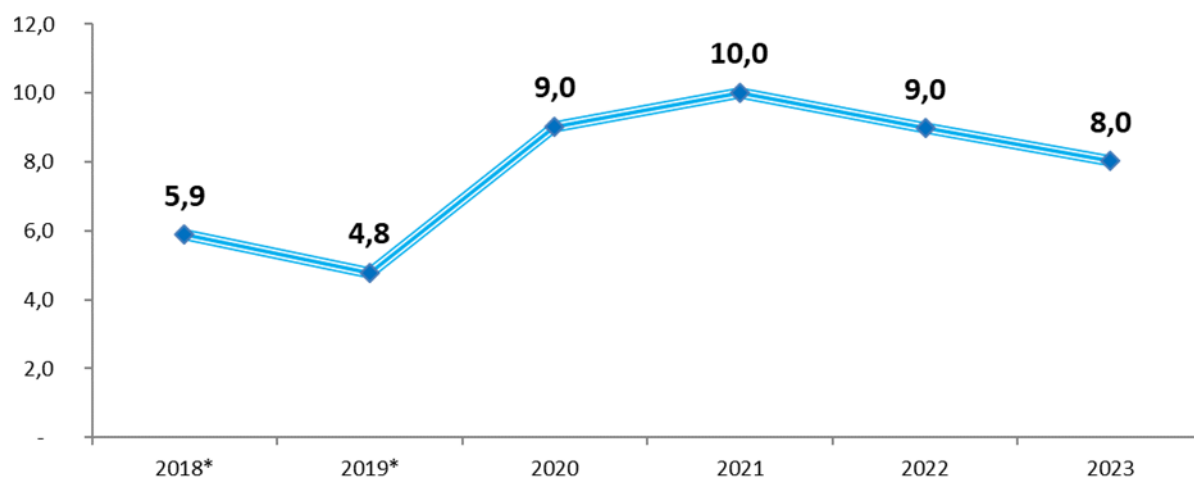
- Concernant ses dépenses d'investissement et afin d'accompagner la relance économique, la Région des Pays de la Loire fait le choix de dépasser sa cible initiale de 450 millions d'euros sur

la période 2020-2023. Ainsi, ce sont 2,1 Milliards d'euros qui seront investis sur le territoire ligérien sur la période visée ;



- Sur sa capacité de désendettement, la Région anticipe un pic en 2021, aux alentours de 10 années pour progressivement se résorber les années suivantes et tendre vers une capacité de désendettement (**CDD**) aux alentours de 8 années à horizon 2023 ;

Evolution prévisionnelle de la capacité de désendettement
(en CA anticipé)



- Malgré la chute de ses recettes fiscales, la Région des Pays de la Loire réaffirme le choix de ne pas recourir à la hausse des impôts afin de ne pas accroître la pression fiscale des Ligériens.

Le Budget primitif 2021 (BP 2021) de la Région des Pays de la Loire

Les développements ci-dessous annulent et remplacent les développements de la section « V.3.2 – Une stratégie financière au service des priorités régionales : présentation des priorités du Budget 2020 » du Document d'Information. Cette section est supprimée et remplacée par la section « V.3.2 – Une nouvelle stratégie financière au service des priorités régionales : présentation des priorités du BP 2021 ».

Le BP 2021 a été adopté lors de l'Assemblée régionale, réunie en session plénière, les 16 et 17 décembre dernier.

Le BP 2021 est un budget historique par son volume : ce sont plus de 2 milliards d'euros, dont 600 millions d'euros de dépenses d'investissement, qui seront injectés pour combattre la crise et accompagner la relance du territoire régional.

Ce budget primitif 2021 répond à 3 objectifs essentiels :

- **Amplifier les politiques publiques engagées au cours du mandat, et ce dans tous les domaines de l'action régionale** : revalorisation très forte des moyens alloués aux lycées publics et privés ; soutien aux commerçants, aux industries innovantes, à la digitalisation de l'économie locale ; renforcement des politiques d'orientation et de formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés ; accélération de l'engagement régional pour l'environnement, notamment pour la qualité de l'eau et le développement des énergies propres comme l'hydrogène ; augmentation et modernisation de l'offre de transports en commun, défense des petites lignes ferroviaires ; déploiement de la feuille de route agri/agroalimentaire, accompagnement des transitions agricoles ; réduction des fractures territoriales et déploiement des projets de territoire emblématiques ; défense du bénévolat et d'une politique riche et diversifiée en matière de culture et de sport, etc.
- **Assurer la déclinaison dans la durée et la montée en puissance des plans d'urgence et de relance**, votés respectivement en mars et en juillet 2020 : ouverture entre 2020 et 2021 de + 30% de places de formations professionnelles et de 4 778 places de formations pour les jeunes; renforcement de l'offre de formation sanitaire et sociale, abondement de 3 millions d'euros – 9 millions d'euros au total – au dispositif « Former plutôt que licencier » ; augmentation de 15 millions d'euros des dispositifs de soutien à l'investissement dans l'industrie agroalimentaire ; prolongement et renforcement des fonds précarité et de soutien à la culture et au sport, etc.
- **Porter de nouvelles initiatives fortes pour l'avenir**, notamment en direction de la jeunesse à travers, notamment, l'équipement, à la rentrée scolaire 2021, pour chaque lycéen de 2nde d'un ordinateur portable configuré.

[Lien vers le rapport d'orientations budgétaires 2021](#)

Les grands équilibres du BP 2021

Ce budget primitif 2021 s'inscrit dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire, économique et sociale, tout en restant cohérent avec les orientations budgétaires présentées en 2020.

Equilibré en recettes et en dépenses, le BP 2021 s'établit à 2 001,87 millions d'euros (hors mouvements comptables sur emprunts), dont 1 160,57 millions d'euros au titre des dépenses de fonctionnement et 841,3 millions d'euros pour l'investissement (hors mouvements comptables sur emprunts).

Parmi ces dépenses d'investissements, 601 millions d'euros seront mobilisés pour faire face à la crise et accompagner la relance du territoire régional.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre est en augmentation au BP 2021 pour atteindre 416,89 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 160,57 millions d'euros au BP 2021, contre 1 098,68 millions d'euros au BP 2020 (+ 61,89 millions d'euros). Cette hausse reflète l'engagement de la Région pour lutter contre les effets de la crise et accélérer la relance. En effet, près de 91% de cette hausse est liée aux politiques publiques (soit +56,24 millions d'euros).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 315,39 millions d'euros, soit une baisse de 15,54 millions d'euros par rapport au BP 2020, essentiellement imputable aux conséquences de la crise sanitaire. En effet, près de 70% des recettes de fonctionnement régionales sont adossées au dynamisme économique.

La Région inscrit 269,58 millions d'euros de recettes d'investissement, un montant assez stable par rapport au BP 2020 (271,32 millions d'euros). La baisse des fonds européens liée à la fin de la programmation est compensée par l'enveloppe nationale de 600 millions d'euros de crédits d'investissement issue de l'accord État-Régions.

Les dépenses régionales inscrites au BP 2021

FONCTIONNEMENT 2021	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	71,61	7,74%	325,14	28,02%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	64,68	6,99%	50,65	4,36%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	239,66	25,91%	246,99	21,28%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	94,57	10,22%	96,88	8,35%
Transports, mobilité, infrastructures	390,46	42,22%	381,60	32,88%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	14,96	1,62%	14,40	1,24%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	39,00	4,22%	35,75	3,08%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	9,99	1,08%	9,17	0,79%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	924,92	100,00%	1 160,57	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts				
TOTAL	924,92	100,00%	1 160,57	100,00%

INVESTISSEMENT 2021	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	62,36	9,48%	164,46	19,55%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	138,49	21,05%	110,73	13,16%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	29,55	4,49%	21,08	2,51%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	211,05	32,08%	167,07	19,86%
Transports, mobilité, infrastructures	105,00	15,96%	135,96	16,16%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	53,28	8,10%	94,02	11,18%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	14,82	2,25%	32,71	3,89%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	43,30	6,58%	115,28	13,70%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	657,86	100,00%	841,30	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts				
TOTAL	657,86	100,00%	841,30	100,00%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 160,57 millions d'euros au BP 2021, contre 1 098,68 millions d'euros au BP 2020 (+ 61,89 millions d'euros). Cette hausse reflète l'engagement de la Région pour lutter contre les effets de la crise et accélérer la relance. En effet, près de 91% de cette hausse est liée aux politiques publiques (soit +56,24 millions d'euros) pour atteindre 843,8 millions d'euros.

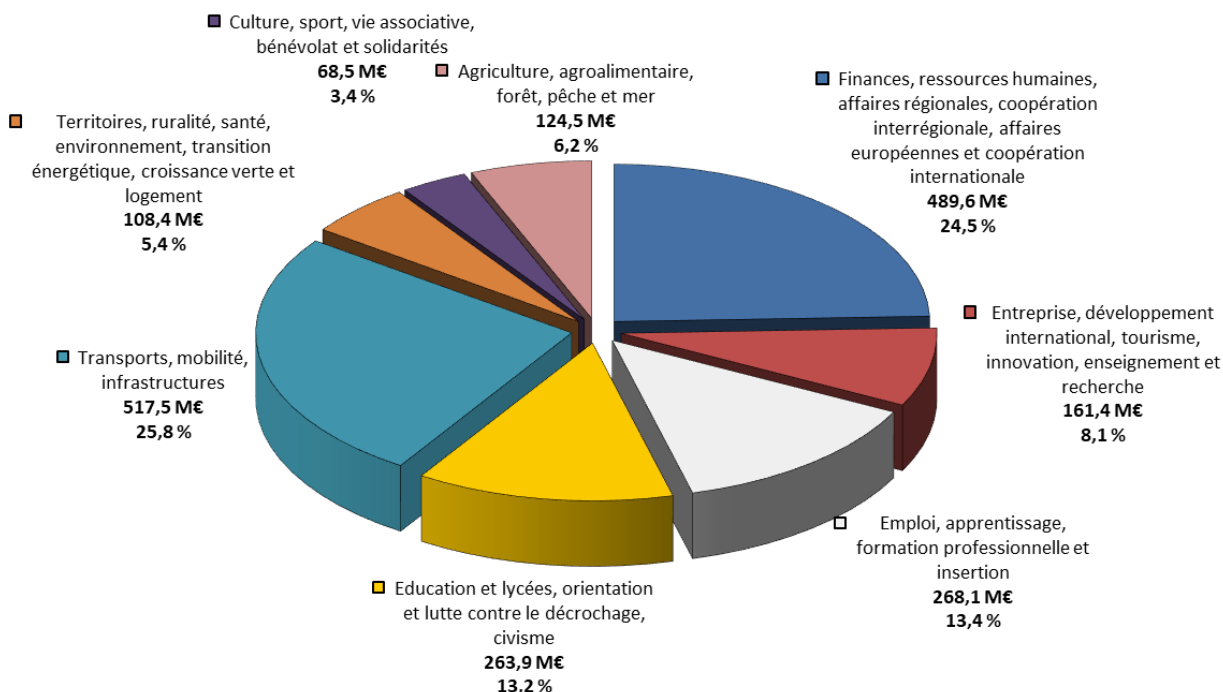
Les dépenses d'investissement s'établissent à 841,30 millions d'euros, dont 601 millions d'euros directement destinés à nos politiques publiques, soit une hausse de 120 millions d'euros par rapport à 2020. Il s'agit du plus haut niveau d'investissement jamais réalisé par la collectivité.

Cet effort d'investissement sans précédent porte sur toutes nos politiques publiques dont :

- 168 millions d'euros pour l'éducation et les lycées, soit un effort supplémentaire de 65 millions d'euros par rapport au BP 2020. Cela concerne en priorité l'engagement pour le développement du numérique (+31 millions d'euros) et le déploiement de la stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) (+27 millions d'euros) ;
- 136 millions d'euros pour les mobilités et les infrastructures, soit +18 millions d'euros ;
- 94 millions d'euros pour nos territoires, soit +18 millions d'euros ;
- 111 millions d'euros pour soutenir l'économie locale et nos entreprises (+14 millions d'euros), avec le prolongement du Fonds territorial Résilience et l'abondement de nos dispositifs mobilisés pour la relance ;
- 30 millions d'euros pour l'agriculture, la pêche, et en faveur d'une alimentation de qualité (budget en croissance de 6 millions d'euros).

De plus, 125,30 millions d'euros seront destinées aux fonds européens, les 115 millions d'euros restants concernent l'amortissement du capital de la dette.

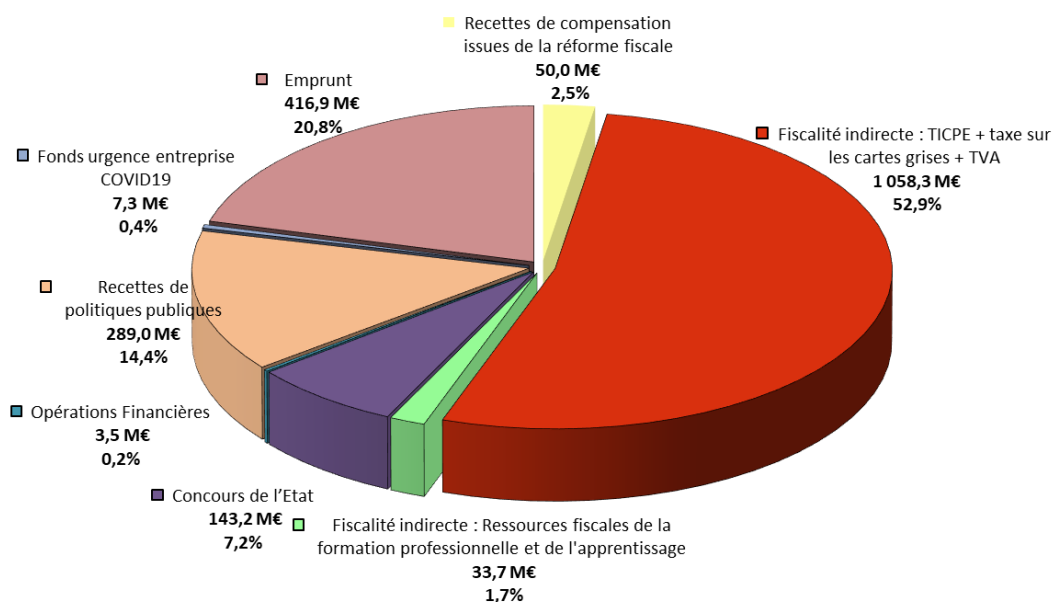
**Dépenses régionales 2021 : les dépenses
2 001,9 M€ de crédits de paiement
(hors mouvements comptables sur emprunts)**



Les recettes régionales inscrites au BP 2021

Le montant total des recettes proposées au BP 2021 s'élève 2 001,9 millions d'euros dont 416,9 millions d'euros d'emprunt. Ainsi, hors recours à l'emprunt les recettes s'élèvent à 1 584,97 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 315,39 millions d'euros contre 1 330,93 millions d'euros au BP 2020 et les recettes d'investissement sont de 269,59 millions d'euros, soit un niveau similaire au BP 2020.

Recettes 2021 : 2 001,9 M€



RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2021	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	50,0	2,5%
Fiscalité indirecte : TICPE + taxe sur les cartes grises + TVA	1 058,3	52,9%
Fiscalité indirecte : Ressources fiscales de la formation professionnelle et de l'apprentissage	33,7	1,7%
Concours de l'Etat	143,2	7,2%
Opérations Financières	3,5	0,1%
Recettes de politiques publiques	289,0	14,4%
Fonds urgence entreprise COVID19	7,3	0,4%
Emprunt	416,9	20,8%
TOTAL	2001,9	100%

Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à 1 100,45 millions d'euros, soit une baisse faciale de 61,47 millions d'euros (-5,3%) par rapport au BP 2020.

Cette baisse faciale masque des changements importants de périmètre, qui complexifient l'analyse mais ne modifient pas l'équilibre budgétaire :

- La fiscalité régionale sera marquée, en 2021, par la perte de la contribution régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui était la principale recette fiscale régionale. A compter de 2021, la perte de cette recette sera strictement compensée par de la TVA.
- Certaines recettes autrefois inscrites comme des recettes fiscales deviennent, à compter de 2021, des dotations d'État : c'est le cas des recettes liées à l'apprentissage et de certaines recettes liées au financement de la formation professionnelle. Le volume global des recettes est donc inchangé, il s'agit simplement d'un transfert entre fiscalité et dotations.
- Les modalités de versement de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE ont été modifiées par le Projet de loi de finances pour 2021 (**PLF 2021**). Jusqu'à aujourd'hui, cette contribution était une dépense de fonctionnement (16,4 millions d'euros en 2020). Le projet de loi de finances prévoit un mécanisme transitoire pour 2021, et transforme cette dépense en un prélèvement sur recettes.

La neutralisation de ces effets périmètres laisse apparaître une baisse résiduelle de la fiscalité : -14,1 millions d'euros par rapport au BP 2020, sous l'effet de la crise sanitaire.

➤ La TVA

A compter de 2021, les Régions bénéficieront de deux parts de TVA : une première part créée en 2018 parallèlement à la disparition de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) et une seconde part liée à la suppression, en 2021, de la CVAE régionale. Au total, la recette de TVA inscrite au BP 2021 s'élève à 679,72 millions d'euros.

➤ La taxe sur les cartes grises

Le produit de cette taxe, malgré la relance en 2021, demeurera inférieur aux prévisions initiales du BP 2020. La Région inscrit un montant de 138,16 millions d'euros, en diminution de 1,8% par rapport au BP 2020.

➤ La TICPE

La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (**TICPE**) est composée de deux parts :

- une part dite « forfaitaire » qui résulte des transferts de compétences, estimée à 156,30 millions d'euros pour 2021, en diminution de 0,8% par rapport au BP 2020 ;
- une part dite « modulation » estimée pour 2021 à 42,60 millions d'euros en diminution de 1,2% par rapport à 2020.

Une autre fraction de TICPE avait été transférée aux Régions pour financer la compétence apprentissage. Au total, un montant de 198,89 millions d'euros est inscrit au BP 2021 au titre de la TICPE, soit une diminution de -1,87 millions d'euros (-0,9%) par rapport au BP 2020. 41,50 millions d'euros sont inscrits au titre de la TICPE attendue en section d'investissement.

➤ **Les ressources de formation professionnelle**

Jusqu'en 2020, la formation professionnelle était financée par un panier fiscal comprenant deux composantes :

- Une fraction de TICPE dont le montant est gelé chaque année à 13,95 millions d'euros ;
- Les frais de gestion que l'État prélève sur la fiscalité locale et transfère aux Régions (32,6 millions d'euros en 2020).

Or, la suppression de la taxe d'habitation emporte la disparition de près de 40% de la base des frais de gestion. L'État a ainsi décidé d'octroyer une compensation du montant perçu par une dotation. A compter de 2021, les ressources de formation professionnelle se décomposent ainsi :

- Au titre de la fiscalité, on retrouve donc la fraction de TICPE dont le montant est « gelé » (13,95 millions d'euros), et les frais de gestion amputés de la part de taxe d'habitation (19,69 millions d'euros)
- Au titre des dotations, un montant compensant la perte liée à la TH pour 13,13 millions d'euros.

Au total, les ressources de formation professionnelle s'élèvent à 46,77 millions d'euros, soit un montant légèrement supérieur au BP 2020 (+0,27 millions d'euros) pour tenir compte du léger dynamisme des frais de gestion.

➤ **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Cette contribution se décompose en deux recettes :

- L'IFER ferroviaire, à hauteur de 14,55 millions d'euros au BP 2021, en augmentation par rapport à 2020 de +1,05 millions d'euros (+7,8%) ;
- L'IFER télécom, à hauteur de 19,58 millions d'euros en diminution de 1,4 millions d'euros (-6,7%) par rapport à 2020.

Au total, l'IFER recule de façon limitée à -1,0% par rapport au BP 2020.

➤ **Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Ce reversement étant non indexé, le montant attendu reste de 15,89 M€.

Les concours financiers de l'État

Les concours financiers sont anticipés à hauteur de 143,2 millions d'euros. Ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- Les dotations pour l'apprentissage, d'un montant de 22,11 millions d'euros au BP 2021 en fonctionnement.

- La Dotation générale de décentralisation (**DGD**), d'un montant de 22,84 millions d'euros en 2021, dont 19,14 millions d'euros reconduits comme l'an passé, augmentés de +3,7 millions d'euros correspondant au financement de l'État du Ségur de la Santé.
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) pour 2021 est estimée à 6,76 millions d'euros, soit en baisse de -26,7% par rapport à 2020.
- Les allocations compensatrices sont anticipées à 16,66 millions d'euros, en augmentation de +12,12 millions d'euros par rapport au BP 2020. En effet, sont intégrés dans cette rubrique, à compter de 2021, les 39,5% de ressources de frais de gestion pour la formation professionnelle devenus une dotation en raison de la disparition de la taxe d'habitation, soit 13,13 millions d'euros.
- En section d'investissement, la Dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est prévue à hauteur de 23,12 millions d'euros, soit un montant identique à celui des exercices précédents. Par ailleurs, la nouvelle dotation pour l'apprentissage est estimée à 17,04 millions d'euros.
- FCTVA : en section d'investissement, 16,00 millions d'euros sont attendus en 2021 au titre du FCTVA.

Les Recettes associées aux politiques régionales

En 2021, la mise en œuvre des politiques régionales permet d'anticiper la perception de 144,16 millions d'euros de recettes de fonctionnement (dont 31,61 millions d'euros liés aux recettes tarifaires de transports scolaires et routiers et du transport maritime) + 4,71 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement du transfert d'une partie des recettes européennes FEDER vers la section de fonctionnement, afin de respecter les recommandations du payeur régional. En investissement, les recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales sont proposées à hauteur de 144,86 millions d'euros.

Les priorités du BP 2021

Le BP 21 consacre des mesures très concrètes au service de l'emploi, de l'économie et des territoires. L'offre de formations des demandeurs d'emplois augmente de 30 % en 2021 pour atteindre le nombre de 42 000. Le dispositif « Former plutôt que licencier » permettra de former jusqu'à 6000 salariés est porté à 9 millions d'euros. Le budget régional engage 150 millions d'euros pour soutenir la trésorerie et les fonds propres des entreprises, à travers le fonds régional d'investissement. La Région accompagne la digitalisation de 1000 commerces de proximité via le dispositif « Commerce du futur »

L'effort consacré aux territoires est porté à 62 millions d'euros de la Région pour soutenir l'investissement des communes et intercommunalités.

Dans le domaine de la santé, la Région lance la programmation du Quartier hospitalo-universitaire (QHU) de Nantes et les pôles de formation sanitaires et sociales d'excellence du Mans et de la presqu'île de l'Estuaire (Saint-Nazaire).

Concernant l'écologie, la Région amplifie ses politiques en faveur de la qualité de l'eau (objectif : 62% de cours d'eau de bonne qualité en 2027 contre 11% aujourd'hui) et déploie le plan hydrogène pour développer des applications très concrètes partout sur le territoire : développement des stations de production et de distribution au service des mobilités...

Par ailleurs, l'offre de transport régional va augmenter de 10% au cours des 3 prochaines années.

La Région adopte en 2021 le Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), un document structurant, le fruit d'un travail de concertation avec les territoires et l'ensemble des acteurs ligériens. Le SRADDET, c'est l'ambition de tout un territoire à horizon 2030 et 2050. Il porte des objectifs très concrets :

- Couverture de notre consommation par 100 % d'Énergies renouvelables (ENR) en 2050 ;
- Rénovation énergétique performante d'1 million de logements d'ici 2050 ;
- Diminuer de 50 % le gaspillage alimentaire ;
- 100% des captages d'eau potable protégés en 2023 ;
- 100% de la région équipée en fibre optique d'ici 2025 et zéro zone blanche dès 2021.

Enfin, des mesures inédites pour l'avenir et la jeunesse sont portées par ce budget 2021 :

- 1 ordinateur portable pour chaque jeune de 2nd et de 1^{ère} année de CAP ;
- 7000 permis financés pour des jeunes de moins de 26 ans sans le bac et qui veulent se former ;
- Augmentation à hauteur de 27 millions des investissements ligériens dans nos lycées ;
- 5 millions d'euros pour la rénovation énergétique des universités.

[Lien vers le rapport du Budget primitif 2021](#)

Responsabilité du Supplément au Document d'Information

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'Information sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 04/02/2021

Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
FRANCE

Représentée par :

Monsieur Emmanuel BERNARD
Directeur des finances et de la commande publique
Téléphone : +33 2 28 20 50 00

